AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0980
FR0010451203-FS0436

6 juillet 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 juillet 2015, la société Morgan Stanley Corp. (The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 juin 2015, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, indirectement, 16 183 539 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 5,53% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droit de vote**
Morgan Stanley & Co. International plc	15 987 821	5,46
Morgan Stanley Smith Barney LLC	195 718	0,07
Total Morgan Stanley	**16 183 539**	**5,53**

A cette occasion, la société Morgan Stanley & Co. International plc a franchi en hausse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent d'une acquisition d'actions REXEL hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 292 779 426 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.